

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-718350

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 13153 Société : Royal Air Maroc

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : EL RHAYAB Rachid

Date de naissance : 24/03/1990

Adresse : Côté de l'air, Rue Agadir 9A, Nouaceur, Casablanca

Tél. : 0661752888 Total des frais engagés : 931,4 Dhs

Cadre réservé au Médecin

D. M. BENNOUNA
PÉDIATRE

Cachet du médecin :-

220, Bd Grandi Dar Asmaa - Casablanca
Tél: 05 22 95 12 32 Urgence : 06 61 14 73 72

Date de consultation : 30/05/22

Nom et prénom du malade : bébé EL RHAYAB Age: 2

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : assistance à la césarienne

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 30/05/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019



Dr. Mohammed Bennouna

PEDIATRE

Diplômé de la Faculté de Médecine
de Lille (France)
Réanimation Néonatale
ph. Métrie, Endoscopie digestive
et Proctologie Pédiatrique
Diplômé de la Faculté de Médecine
Xavier Bichat - Paris



الدكتور محمد بنونة

اختصاصي في أمراض الأطفال والرضع
خريج كلية الطب بليل (فرنسا)

إنعاش المولود الجديد
شهادة جامعية في فحص المعدة والأمعاء
بالشعاع الداخلي للأطفال (باريس)

Casablanca, le 30/05/2022 في الدار البيضاء،

Bébé : EL RAYAB

1/ Tobrex 0.3 % Collyre FL/5ml

Mettre une goutte 3 fois / jour dans chaque œil pendant 7 jours.

2/ Konakion Amp 2 mg

Donner la 1^{ère} ampoule le 1^{er} jour la 2^{ème} ampoule le 8^{ème} jour et la 3^{ème} ampoule à un mois de vie

3/ Soins de l'ombilic ; 3 fois / jour

-Compresse stériles

30.00 - EOSINE Spray

4/ LINIDERM Linimentoléocalcaire.

À utiliser à chaque change.

5/ Lait 1^{ère} âge : NAN OPTIPRO 1^{ère} âge

Mettre 2 cuillères à mesure dans 60 ml d'eau par biberon puis augmenter

La quantité du lait à la demande du bébé en complément du lait maternel.

6/ Rendez-vous le 10^{ème} jour au cabinet (Pour la vaccination du BCG)

Horaires du cabinet

10h00 A 15h00

Dr. M. BENNOUNA
PÉDIATRE

220, Bd Ghandi - Dar Asmaa - Casablanca
Tél : 05 22 95 12 32 - Urgence : 06 61 14 73 72

E-mail : bennouna-mohammed@menara.ma

GTIN

(01) 04260095681805

EXP
Lot
MFD
SN

02 2024
F3079F01
02 2021
LF9HFPT8AWWH3Y2



BOTTU SA
PPV : 84 DH 00

LOT 122
EXP 03
PPV 26



Soyez très prudent

Ne pas conduire sans
l'avis d'un professionnel
de santé

NIVEAU 2

NE PAS AVALER - NE PAS INJECTER
RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

Tableau A (Liste I) - Uniquement sur ordonnance
جدول أ (لائحة أ) - يصرّف بموجب وصفة طبية

